

Parc national des Ecrins

Objectif 04: Faire du coeur un espace d'éco-responsabilité

[...]

Mesures non réglementaires spécifiques au coeur

[...]

- **Mesure 4.4.c. Encourager les certifications et les écolabels environnementaux pour les activités s'exerçant dans le coeur**

Les démarches de certification sont principalement développées pour les activités forestières PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières), FSC (Forest Stewardship Council) et ISO 14001.

Pour l'agriculture, la certification concerne en particulier l'agriculture biologique (« AB »), et les travaux visant à reconnaître la haute valeur naturelle (HVN) des exploitations et leur contribution à la préservation de la biodiversité.

Rôles de l'EPPNE: Appui technique ; recherche de solutions transférables.

Contribution attendue des communes: Si propriétaire de forêts, engagement dans des démarches de certification.

Principaux autres partenaires à mobiliser: ONF, chambres consulaires, Régions, Départements, CRPF, COFOR, associations ou groupements de forestiers privés...

[...]

Page 107 de la Charte PNE

Référence ID de l'article : #2466

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-15 12:03